

US Gazelec Paris-IDF Subaquatique

Saison 2025 – 2026

Ami.e. Plongeur.se.,

Merci de lire attentivement ce qui suit.

Ci-joint le dossier d’inscription pour la saison 2025 – 2026.

Pour les anciens, la date limite de remise de ce dossier est fixée au 25 novembre 2025.

Pour les personnes n’ayant pas de licence 2024 – 2025 et qui souhaitent nous rejoindre, vous disposez de 15 jours pour nous fournir votre certificat médical, sous peine de ne pas pouvoir vous mettre à l’eau dans la piscine pour respecter les contraintes réglementaires.

Si tu as passé durant la période estivale un niveau de plongée, merci de le mentionner dans la feuille de renseignements et de nous transmettre les justificatifs.

Par ailleurs, si tu souhaites préparer un niveau cette année, merci de le mentionner dans la feuille de renseignements, de te reporter aux prérogatives du club et de discuter de ton projet avec le responsable technique dès le début de saison.

Enfin, si tu souhaites aider financièrement notre section, tu peux faire un don (facultatif, mais déductible à 66% de l'impôt sur le revenu), ou diffuser largement le formulaire de don autour de toi, pour que notre section puisse continuer à proposer des activités sportives de qualité (formulaire interactif en pièce jointe ou à imprimer).

ATTENTION, pour être prise en compte toute inscription nécessite un dossier complet comprenant :

**• Feuille de renseignements avec tarif des cotisations,**

**• Photocopie ou scan du Certificat médical de non-contre-indication à la plongée (cf. dossier)**

**• Attestation d’information RGPD, signée (cf. dossier)**

**• Chèque(s) ou virement correspondant au règlement de votre inscription**

**• Chèque de caution de 300 € pour le prêt de matériel (ce chèque ne sera pas encaissé – pour les adultes uniquement)**

**•** Formulaire de don

**• Autorisation parentale pour les mineurs (figurant sur la feuille de renseignements)**

***Aucune inscription ne se fera sans l'ensemble des documents demandés***

 Lors des entraînements piscine, des fosses et des sorties il faut pouvoir justifier :

✓ De son niveau de plongeur 🡪 carte CMAS double face

✓ De sa licence de l'année en cours

✓ De son certificat médical datant de moins d'un an (ou 3 mois suivant les pays)

* De son carnet de plongée tenu à jour (pour les sorties en milieu naturel uniquement).

 CONTACTS :

Gilles CHATELET, Président 06 22 36 28 44 [gilles.chatelet@natrangroupe.com](mailto:gilles.chatelet@natrangroupe.com),

Gilles PECCARD, secrétaire [gilles.peccard@outlook.fr](mailto:gilles.peccard@outlook.fr),

Philippe ROTH, trésorier philippe.roth-dit-bettoni@grdf.fr,